

BONS BAISERS DU MARAIS POITEVIN

À l'occasion d'une sortie en Vendée d'un groupe d'anciens du CEA, nous sommes retournés avec joie dans le Marais poitevin, où nous étions il y a bien longtemps.

Préalablement, nous avons fait halte à la très belle abbaye Saint-Vincent Nieul-sur-Autise. Après un déjeuner à Damvix, nous avons embarqué dans une "plate" le bateau local, à Saint Sigismond. C'est ainsi que pendant quelques heures, nous avons navigué paisiblement, conduits par un excellent guide qui nous donna maintes informations sur la situation actuelle du Marais, lequel, après de nombreuses péripéties, a retrouvé le label « Parc naturel régional » depuis le 21 mai 2014.

SUITE

Il nous rappelle tout d'abord que cette région est à cheval entre les départements de Vendée, des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime ainsi qu'entre les régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de Loire. Cet ensemble s'étend sur environ 100 000 ha. Les marais **desséchés** couvrent une superficie d'environ 47 000 ha alors que les marais **mouillés** (dont la partie la plus orientale est qualifiée de "Venise verte") couvrent pour leur part une superficie d'environ 29 000 ha, les marais qualifiés **d'intermédiaires** représentant le reste.

À partir du VII^e siècle de grands seigneurs féodaux ont procédé à des concessions et donations de parties du Marais au bénéfice des abbayes d'alentour et des travaux d'aménagement ont été lancés dans le but d'exploiter de manière plus organisée la productivité de ces milieux : cultures, élevage, pêcheries et développement de marais salants. Au fil des siècles, des travaux d'assèchement sont poursuivis, puis abandonnés, puis repris sous l'impulsion notamment de Napoléon I^{er} puis de Louis-Philippe. De grands travaux hydro agricoles ont été réalisés dans les années 60 puis dans les années 80 dans une perspective d'assèchement généralisé et d'intensification de la production agricole (céréales, maïs, tournesol). Du coup, une polémique est née de la surexploitation des richesses hydrauliques, provoquant un recul de la biodiversité, notamment pour la très grande quantité d'oiseaux dont plus de 250 espèces ont été répertoriées.

Nous nous sommes donc promenés sur les canaux qui ont des noms différents selon leur importance, depuis le fossé (de 4 à 8 m de large) jusqu'à la rigole (de 12 à 14 m de large) Le marais desséché est en fait un polder cerné de digues qui le protègent à la fois de la mer et de l'eau du bassin versant. Le problème est que tous les propriétaires n'entretiennent pas suffisamment les canaux qui bordent leur terrain, le Marais poitevin étant un milieu fragile, artificiel, en grande partie dessiné par l'homme et soumis à la loi de l'hydraulique. Le maintien du milieu est le résultat d'un subtil équilibre permanent de gestion de l'eau douce.

L'assèchement du Marais étant artificiel, son maintien en état demande donc un entretien permanent : curage des fossés et consolidation des berges pour ne pas s'effondrer. On trouve donc différents arbres plantés spécialement dans ce but : les peupliers et surtout les frênes qui sont taillés en têtards, c'est-à-dire qu'on ne laisse pas le tronc pousser au-dessus d'un mètre 50, pour développer un réseau de racines importants qui maintient les berges. Celles-ci ont un ennemi permanent : le ragondin, le castor des marais, une espèce introduite, sans prédateur et très prolifique, contre lequel la lutte est difficile. On trouve aussi des loutres, des hérons des pluviers et autres échassiers, des écrevisses et des anguilles, très recherchées sous forme de civelles.

Nous quittons le Marais à regret et nous consolons à Vouvant (plus beau village France en dégustant l'excellente bière vendéenne Mélusine).

Nicole et Jacques